Ipag
Business School
Paris Nice Kunming Los Angeles

TAXE 2023 D'APPRENTISSAGE

Soutenez le développement de l'IPAG Business School

En versant votre taxe à l'IPAG

vous soutenez...

L'éthique et la RSE

MARIA-GIUSEPPINA **BRUNA**

Directrice de la Recherche & Développement, des Chaires, de la Formation Continue et de la RSE, membre du Comité Exécutif

« L'IPAG est une école ouverte, engagée, humaniste, projetée à l'international tout en s'appuyant sur les territoires où elle est implantée. J'aime expliquer que nous sommes une école de l'intérêt général. L'IPAG bénéficie notamment du label EESPIG, qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général avec pour objectif de former les citoyens-collaborateurs de l'entreprise de demain. »

En savoir plus

L'employabilité des étudiants

IWONA **IVANOV**

Directrice carrières, Alumni et Relations Entreprises

« A l'IPAG chaque étudiant bénéficie d'un dispositif solide construit autour de l'acquisition de 5 compétences clés qui lui seront essentielles pour mener à bien sa carrière : Compétences métiers, Travail d'équipe, Adaptabilité, Résolution de problèmes, Éthique. »

L'engagement social

MAGALI **BARKATZ**

Directrice de la Vie Étudiante

« Engagée en faveur d'un accès à tous à des études supérieures de qualité, l'IPAG a mis en place des dispositifs d'aides spécifiques, sur critères sociaux et cumulables avec les bourses du CROUS accordées par l'État. En 2022, ce sont plus de 200 000€ qui ont été alloués dans le cadre des bourses IPAG à près de 300 étudiants. »

L'entrepreneuriat

ADNANE **MAALAOUI**

Directeur du Centre « Entrepreneuriat et Family Business »

« L'IPAG détient un dispositif d'accompagnement entrepreneurial mis en place dès la 1ère année de nos programmes. En 2022, 132 étudiant(e)s et Alumni ont rejoint notre incubateur, ainsi que 16 femmes victimes de violences domestiques dans le cadre de leur projet de reconversion. »

Solde taxe d'apprentissage :

SOLTéA, la nouvelle plateforme de répartition en ligne ouvre en mai 2023

À compter de mai 2023, le processus de répartition du solde de la taxe d'apprentissage change. Les employeurs pourront affecter les fonds issus de ce solde aux établissements habilités de leur choix via **SOLTéA**, une nouvelle plateforme en ligne développée et gérée par la Caisse des dépôts et consignations.

Les dates clées **à retenir :**

DU 1ER AVRIL AU 7 SEPTEMBRE
Choix des établissements bénéficiaires sur la plateforme de la Caisse des Dépôts, SOLTéA, via une connexion à Net-Entreprises

Urssaf
Au service de notre protection sociale

msa santé famille retraite services

À COMPTER DU 15 JUILLET
Reversements aux établissements bénéficiaires

AVRIL
Communication par les entreprises des éléments comptables via la DSN (Déclaration sociale nominative)

NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

SOL TéA
Répartir le solde de la taxe d'apprentissage

5 OU 15 MAI*
Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage

*le 5 du mois pour les employeurs d'au moins 50 salariés et dont la paie est effectuée au cours du même mois dans les autres cas (dates d'exigibilité des cotisations sociales - article R243-6 du code de la sécurité sociale)

Comment soutenir l'IPAG en 6 étapes :

1. Demandez vos codes d'accès sur Net Entreprises
2. Connectez vous sur la plateforme gouvernementale «SOLTéA» avec les codes obtenus
3. Choisissez les établissements bénéficiaires pour lesquels vous souhaitez flécher le solde de votre taxe

À PARTIR DU 25/05 JUSQU'AU 07/09

4. Répartissez en pourcentage vos contributions
5. Validez et enregistrez vos contributions
6. Pensez à informer les établissements bénéficiaires

Vous pouvez flécher jusqu'à 100% de votre taxe d'apprentissage vers IPAG Business School

Pour soutenir notre Ecole, connectez-vous sur : *www.soltea.gouv.fr*

- **Avec notre SIRET : 78428080200017**
- **Avec notre raison sociale : IPAG**
- **Avec notre sigle/appellation : IPAG BUSINESS SCHOOL**
- **Avec notre code UAI : 0752792C**

Pour
2023

1. Développer et enrichir nos programmes en lien avec les enjeux du digital, de la transition sociale et écologique et de l'hybridation des compétences.
2. Renforcer le soutien financier et les ressources d'accompagnement offertes aux étudiants et Alumni dans le cadre de leurs projets professionnels en vue de leur assurer une employabilité responsable.
3. Proposer des aménagements et infrastructures toujours plus agréables, accessibles et inclusives, pour permettre à nos étudiants d'apprendre dans les meilleures conditions.

Contact

Cindy FRANC
Responsable des relations entreprises
c.franc@ipag.fr
06 07 61 84 81

Karine FRAIOLI
Adjointe aux Relations Entreprises
k.fraioli@ipag.fr
06 70 87 56 40

Campus de Paris
184, boulevard Saint-Germain - 75006 Paris
01 53 63 36 00

Campus de Nice
4, boulevard Carabacel - 06000 Nice
04 93 13 39 00

Ipag Business School
Paris Nice Kunming Los Angeles

Pour en savoir plus :
WWW.IPAG.EDU